



## AVIS D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'ENTRETIEN QUALIFIES

*Le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière – <https://www.concours-fph.ars.santé.fr>*

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agents d'Entretien Qualifiés sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 2 juin 2025, en vue de pourvoir 20 postes.

**Les candidats doivent satisfaire aux dispositions du code général de la fonction publique à savoir :**

**Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;**

1 S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

2 S'il ne jouit pas de ses droits civiques,

3 Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,

4 S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

5 Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

Aucun diplôme n'est exigé

**Clôture des inscriptions le 1<sup>er</sup> août 2025 minuit**

**(Le cachet de la poste faisant foi)**

Le dossier d'inscription et la notice sont à retrouver :

**Sur l'INTRANET du CHU : Ma vie Pro – Accès personnel non médical-mon parcours Ma carrière –**

**Ma carrière- Mes Concours et Examens- Recrutement sans concours**

**Ou sur la page INTERNET du CHU : [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr) - Travailler au CHU ⇨ Examens et concours**

**⇨ Recrutement sans concours**

**Le dossier complet doit être adressé exclusivement par courrier recommandé avec accusé réception avant la date limite de clôture. Toute demande par messagerie électronique sera refusée**

Montpellier, le 2 juin 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
et de la Formation Continue,

Camille CONAN

## **NOTICE**

### **RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'ENTRETIEN QUALIFIES**

*Dossier suivi par Christine Gisbert (04.67.3) 3.88.09 – [c-gisbert@chu-montpellier.fr](mailto:c-gisbert@chu-montpellier.fr)*

#### **DESCRIPTION DES FONCTIONS :**

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers, en vue notamment d'assurer l'entretien et le nettoyage des locaux dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Les candidats doivent satisfaire aux dispositions du code général de la fonction publique, à savoir :**

**Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;**

- 1 S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,
- 2 S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- 3 Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- 4 S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,
- 5 Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

**ATTENTION :** En application du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir pourra intervenir après la proclamation des résultats et au plus tard à la date de nomination. S'il apparaît qu'un ou plusieurs candidats, déclarés admis par le jury, ne remplissaient pas lesdites conditions, ils perdraient le bénéfice de leur admission au concours.

#### **MODALITES DU DEROULEMENT DES RECRUTEMENTS :**

L'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, est confié à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement. La commission arrête, après analyse des dossiers de candidatures, par ordre de mérite la liste des candidats aptes au recrutement.

Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

**Il n'y aura pas d'oral.**

## MODALITES D'INSCRIPTION

Après avoir rempli daté et signé le formulaire d'inscription, les candidats envoient exclusivement par voie postale, leur dossier complet (formulaire d'inscription et les pièces requises), dans l'ordre indiqué :

- 1. le dossier d'inscription dûment complété et signé et **sans en modifier l'ordre.**
- 2. une lettre de candidature, à l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue.  
*La réglementation ne mentionne pas de lettre de motivation dans les pièces à joindre par le candidat, cependant celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury de la commission d'apprécier les motivations du candidat au recrutement sans concours.*
- 3. une copie de la carte nationale d'identité **recto-verso**, ou du passeport en cours de validité.
- 4. un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- 5. Diplômes obtenus
- 6. Formations suivies en lien avec le parcours professionnel  
*Pour les agents du CHU de Montpellier uniquement, vous pouvez vous procurer l'historique des formations effectuées, auprès du service Formation « DRHformationcontinue@chu-montpellier.fr » ou en vous rapprochant de votre encadrement.*
- 7. Les trois dernières fiches d'évaluation, **en fonction de votre ancienneté.** (*uniquement pour les agents du CHU*).
- 8. Attestation employeur des fonctions actuelles, (*uniquement pour les candidats extérieurs au CHU*).
- 9. Attestation employeur des fonctions antérieures, (*uniquement les cinq dernières années (justificatifs classés du plus récent au plus ancien)*).
- 10. 1 enveloppe autocollante demi-format affranchie au tarif en vigueur (229x162), libellée à l'adresse du candidat.

*Le casier judiciaire n° 2 ne fait pas partie des documents à fournir*

*Tout dossier incomplet sera rejeté*

Ne pas faire de copies recto-verso de votre dossier

**Pour rappel : Le recrutement sans concours ne concerne pas les agents déjà titulaires de la fonction publique**



***Vous ne recevrez pas de convocation, il s'agit uniquement d'une phase d'admission consistant en l'étude des dossiers de candidatures***

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les résultats seront envoyés par courrier, affichés dans les locaux du C.H.U. de Montpellier et mis en ligne sur les sites Internet et Intranet (*site interne du CHU*).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les résultats sont diffusés quelques jours après la date de réalisation du recrutement sans concours.

Article 14 de l'arrêté du 27 septembre 2012 :  
Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions générales prévues par la loi du 23 décembre 1901. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude

*Le dossier d'inscription ainsi que les documents à fournir seront à retourner*  
**exclusivement par courrier recommandé avec accusé de réception à :**

Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue  
« Examens & Concours » à l'attention de Madame Christine Gisbert  
Centre Administratif André Bénech, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 MONTPELLIER CEDEX 5







**F - FORMATIONS :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**FORMATIONS EN LIEN AVEC LE PARCOURS PROFESSIONNEL ET/OU PROJET PROFESSIONNEL (joindre justificatifs)**

*(Pour les agents du CHU uniquement : fournir l'historique de formation en vous rapprochant du service formation continue « DRHformationcontinue@chu-montpellier.fr » ou auprès de votre encadrement)*

**Souligner les formations qui vous semblent en lien avec la fonction recherchée***(page à multiplier si nécessaire)*

Périodes du..... au.....	Domaine-Spécialité-Thème	Durée totale de la formation (dont heures de théorie/stage)	Organisme de formation	Intitulé & date du diplôme obtenu

**G – PARCOURS PROFESSIONNEL :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**PARCOURS PROFESSIONNEL - FONCTION ACTUELLE (joindre justificatifs-candidat extérieur uniquement)**

*(page à multiplier si nécessaire)*

<b>Nom Employeur :</b> Service & Type d'activité de l'établissement	Période du : ..... au: .....	Emploi/Métier	Quotité de travail en %	Principales activités et/ou Fonctions exercées	Principales Compétences Connaissances Savoir-faire développés

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**PARCOURS PROFESSIONNEL - FONCTIONS ANTERIEURES SUR LES 5 DERNIERES ANNEES UNIQUEMENT (joindre justificatifs)**

*(page à multiplier si nécessaire)*

<b>Nom Employeur :</b> Service & Type d'activité de l'établissement	Période du : ..... au: .....	Emploi/Métier	Quotité de travail en %	Principales activités et/ou Fonctions exercées	Principales Compétences Connaissances Savoir-faire développés